



Infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne 17/06/2026

## Les SPU et le CPM fusionnent pour devenir UPZ

### Chères consœurs et chers confrères,

Les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) et le Centre psychiatrique Münsingen (CPM) fusionneront au **1<sup>er</sup> juillet 2026** pour devenir le **Centre Psychiatrique Universitaire de Berne SA (UPZ)**.

Nous avons le plaisir de vous transmettre les informations suivantes de l'UPZ :

#### Les raisons de cette fusion

Par cette fusion, UPZ regroupe ses compétences et jette les bases d'une **prise en charge intégrée de haute qualité et pérenne** dans le canton de Berne et les régions voisines. Cette réunion a également pour objectifs d'améliorer durablement la **rentabilité**, de **renforcer les activités d'enseignement et de recherche** conformément à la vocation d'un hôpital universitaire et d'**accroître l'attractivité de l'établissement en tant qu'employeur**.

#### Ce qui change pour vous en tant que partenaire

Les sites et les prestations actuelles ne sont pas affectés par ce changement. Les deux structures seront fusionnées progressivement sur les plans organisationnel et administratif.

- **Raison sociale** : les désignations SPU et CPM sont remplacées par la désignation UPZ, pour Centre Psychiatrique Universitaire de Berne.
- **Site Internet** : des informations détaillées seront disponibles à l'adresse [www.upz-bern.ch](http://www.upz-bern.ch) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

- **E-mail** : l'adresse de messagerie électronique des membres du personnel UPZ sera composée sur la base d'un même modèle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 : [prenom.nom@upz-bern.ch](mailto:prenom.nom@upz-bern.ch).

### Ce qui ne change pas

- Les prestations cliniques et de les prestations de réadaptation seront maintenues sur les différents sites, sous l'autorité de UPZ.
- **Les patientes et les patients seront adressés par les canaux et les sites en place.** Vous trouverez des informations concernant les procédures d'orientation sur le nouveau site Internet UPZ à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.
- Vos **interlocutrices et vos interlocuteurs habituels** restent à votre disposition et répondent à vos questions.

UPZ tient à assurer un **service d'orientation à la fois simple, rapide et fiable.**

Salutations confraternelles,

Le comité exécutif de la Société des Médecins du Canton de Berne



Société des Médecins du Canton de  
Berne  
Amthausgasse 28  
3011 Berne  
T 031 330 90 00  
[info@berner-aerzte.ch](mailto:info@berner-aerzte.ch)



### Mentions légales

L'infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne est un moyen d'information officiel et est envoyée régulièrement aux membres de l'association. Pour modifier vos données ou poser des questions sur l'infolettre : [info@berner-aerzte.ch](mailto:info@berner-aerzte.ch) ou par téléphone au 031 330 90 00.